



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2018

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc

14 avenue du Général de Gaulle

33530 BASSENS

Courriel : siaocarbonblanc@gmail.com

Les chiffres du service d'eau potable	
SIAO de Carbon Blanc	
<p>Territoire</p> <p>28 308 Abonnés</p> <p>68 209 habitants</p>	<p>10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.</p> <p style="text-align: right;">28 308 abonnés</p>
<p>Exploitation</p> <p>En délégation de service public à Suez Eau France</p>	<p>Suez Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés.</p> <p>Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p>Production</p> <p>5 236 289 m³ produits</p>	<p>Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2018, 5 236 289 m³ d'eau traitée.</p>
<p>Distribution</p> <p>579 km de réseau</p> <p>3 857 817 m³ facturés</p>	<p>3 855 817 m³ ont été facturés aux abonnés en 2018, soit en moyenne 155 litres par habitant et par jour.</p> <p>Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 81,0%.</p>
<p>Qualité</p> <p>Bonne</p>	<p>Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.</p> <p>100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 99,4 % au niveau physico-chimique.</p>
<p>Prix</p> <p>216,43 € pour 120 m³</p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2019, 216,43 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2019, toutes taxes comprises) soit une baisse de 5,2 % par rapport à 2018.</p> <p>Sur ce montant, 42 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 28 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 30 %.</p>

SOMMAIRE

Préambule.....	4
1. Présentation générale du service.....	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs.....	7
1.5.2. Le réseau et les branchements	7
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques.....	8
3.1. Volumes prélevés	8
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile	8
3.3. Volumes consommés et rendement	9
3.4. La qualité de l'eau.....	10
3.5. Les fuites sur réseau.....	11
3.6. Les opérations de renouvellement	11
3.7. Les investissements réalisés.....	11
3.8. Etat des branchements en plomb.....	12
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	12
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	12
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)	13
4. Indicateurs financiers	14
4.1. Les tarifs	14
4.2. La facture d'eau 120 m ³	15
4.3. Les recettes du Délégué	16
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat	16
4.4.1. Les recettes d'exploitation	16
4.4.2. Les travaux réalisés en 2018.....	16
4.4.3. Etat de la dette du service	16
4.4.4. Amortissements réalisés en 2018.....	17
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée	17
5. Les indicateurs de performance	18
5.1. Indicateurs descriptifs :	18
5.2. Indicateurs de performance :.....	18
ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	21
ANNEXE 2 : Projet ASTUCES - Accompagnement Sociétal et Technique des Usagers à la réduction des Consommations d'Eau des usagers du SIAO	22

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 28 308 abonnés, représentant environ 68 209 habitants sur la base du dernier recensement.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2017-2018
	2016	2017	2018	
AMBARES-ET-LAGRAVE	6 221	6 213	6 452	3,8%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 579	3 552	3 602	1,4%
BASSENS	2 607	2 636	2 699	2,4%
CARBON-BLANC	3 023	3 026	3 054	0,9%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	10	10	10	0,0%
LORMONT	12	15	14	-6,7%
MONTUSSAN	1287	1321	1 382	4,6%
POMPIGNAC	1305	1341	1 401	4,5%
SAINT-LOUBES	4000	4029	4 147	2,9%
SAINTE-EULALIE	2051	2078	2 121	2,1%
TRESSES	1 959	2013	2 076	3,1%
YVRAC	1 330	1 331	1 350	1,4%
TOTAL	27 384	27 565	28 308	2,7%

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Suez Eau France (ex-Lyonnaise des Eaux).

Le contrat d'affermage a pris effet le 1^{er} avril 2007 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2019.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Télérélevé des compteurs,
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

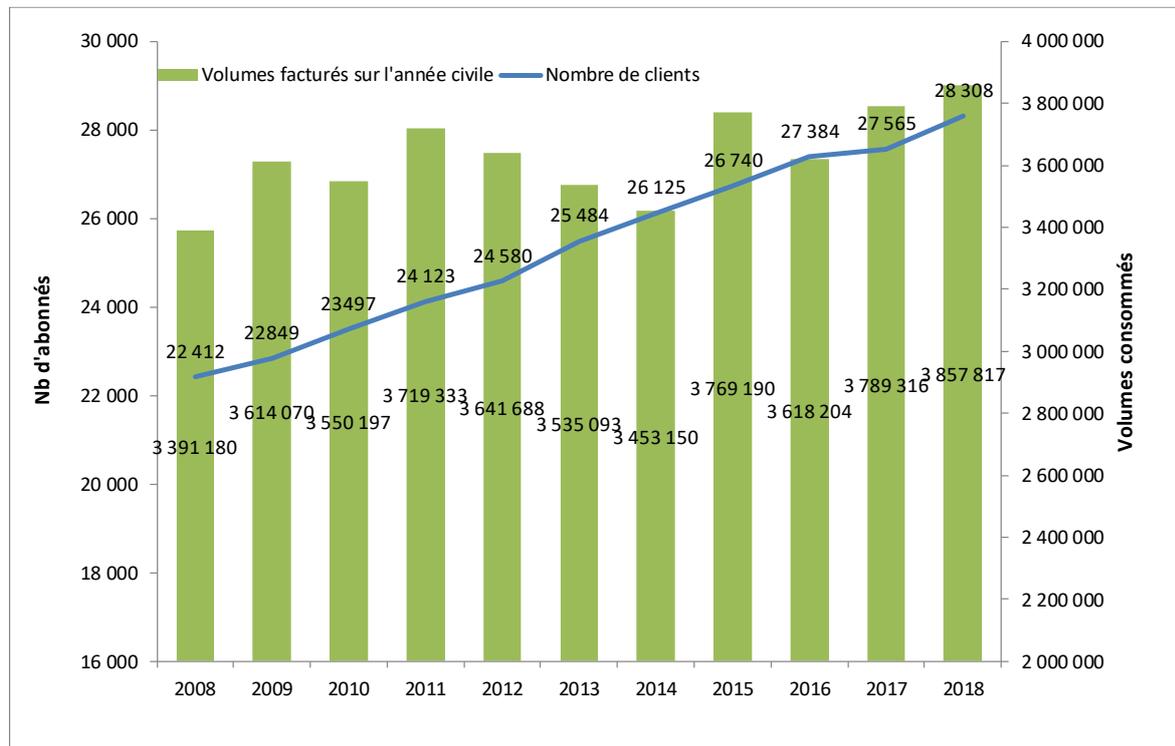
Le contrat a fait l'objet de 5 avenants :

Avenant n°	Date	Objet
1	06/07/2009	Mise en conformité avec la réglementation de la part fixe et création d'une catégorie d'usages industriels
2	06/06/2011	Mise en place de la télérélevé longue portée et révision des tarifs
3	26/12/2012	Révision quadriennale du contrat – intégration du forage de Cabet et de la sectorisation – mise en cohérence réglementaire – tarification progressive
4	14/01/2014	Intégration de « Construire sans Détruire »
5	01/07/2015	Révision de l'assiette du contrat – intégration de la loi Hamon – Pose d'émetteurs déportés - Prolongation de 9 mois du contrat

1.3. Les clients et les volumes facturés

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Nombre de clients	27 384	27 565	28 308	2,7%
dont abonnés domestiques et assimilés	27 264	27 461	28 199	2,7%
dont abonnés non domestiques	120	104	109	4,8%
Volumes facturés sur l'année civile	3 618 204	3 789 316	3 857 817	1,8%
dont particuliers	2 754 275	2 745 144	2 821 462	2,8%
dont collectivités	214 208	183 031	199 633	9,1%
dont professionnels	646 923	860 641	835 769	-2,9%
dont autres abonnés	2 798	500	953	
Volume moyen facturé (m3/client)	132,1	137,5	136,3	-0,9%

L'augmentation du nombre d'abonnés (+2,7%) est sensiblement la même que les années précédentes (+2,4%/an en moyenne entre 2008 et 2018). Les volumes facturés sont en augmentation de 1,8%.



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m3/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
TOTAL		25 500 m3/j

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 5 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m ³
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2x 2 000
Total		14 500

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Longueur du réseau, hors branchements (km)	579,9	578,7	579,4	0,1%
Nombre de branchements	26 154	26 551	27 134	2,2%

99,8% des 29 812 compteurs des abonnés sont équipés de télérelève.

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Quelques débordements ont eu lieu en novembre 2018 sur le réservoir de Bellevue suite à un dysfonctionnement de la ligne de télécommunications pendant plus de 15 jours.
- ✓ Mise en œuvre du projet ASTUCES : Accompagnement Sociétal et Technique des Usagers à la réduction des Consommations d'Eau des usagers du SIAO – cf. présentation en Annexe 2
- ✓ Plusieurs débitmètres ont été remplacés, Chemin de Lesventat et Avenue de la République à Saint Loubès, Route d'Yvrac à Montussan, Route Claude Bernard à Saint Eulalie, Route de l'Hermitage à Pompignac et sur le secteur de Lafayette à Bassens.
- ✓ 3,2 km de canalisations ont été renouvelés en 2018.

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés

Les volumes prélevés sont en légère hausse et dépassent d'environ 100 000 m³ l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 250 000 m³).

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
La Gorp - Ambarès et Lagrave	792 262	853 558	911 399	6,8 %
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	557 212	752 778	631 663	-16,1 %
Favols - Carbon Blanc	1 306 041	1 177 282	1 218 796	3,5 %
Roquebert - Pompignac	499 641	398 226	429 063	7,7 %
L'escart - Saint Loubès	297 671	340 107	344 200	1,2 %
Bois - Haut - Yvrac	916 892	1 158 228	1 100 156	-5,0 %
Cabet - Yvrac	567 774	459 408	722 413	57,2 %
Total volumes prélevés	4 937 493	5 139 587	5 357 690	4,2%

3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

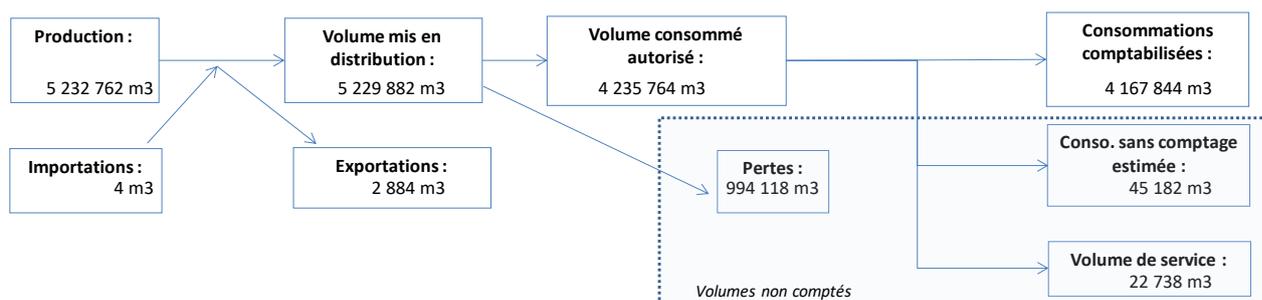
	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Volumes produits	4 865 069	5 023 341	5 232 762	4,2%
La Gorp - Ambarès et Lagrave	792 098	847 677	906 560	6,9 %
Favols - Carbon Blanc	1 297 489	1 154 856	1 201 840	4,1 %
Roquebert - Pompignac	496 012	386 592	426 519	10,3 %
L'escart - Saint Loubès	283 363	307 537	288 519	-6,2 %
Bâche d'Yvrac	1 433 841	1 872 110	1 694 092	-9,5 %
Cabet - Yvrac	562 266	454 569	715 446	57,4 %
Volumes importés (Bordeaux Métropole)	16	0	4	
Volumes exportés (Bordeaux Métropole)	581	1 404	2 884	105%
Total volumes mis en distribution	4 864 504	5 021 937	5 229 882	4,1%

3.3. Volumes consommés et rendement

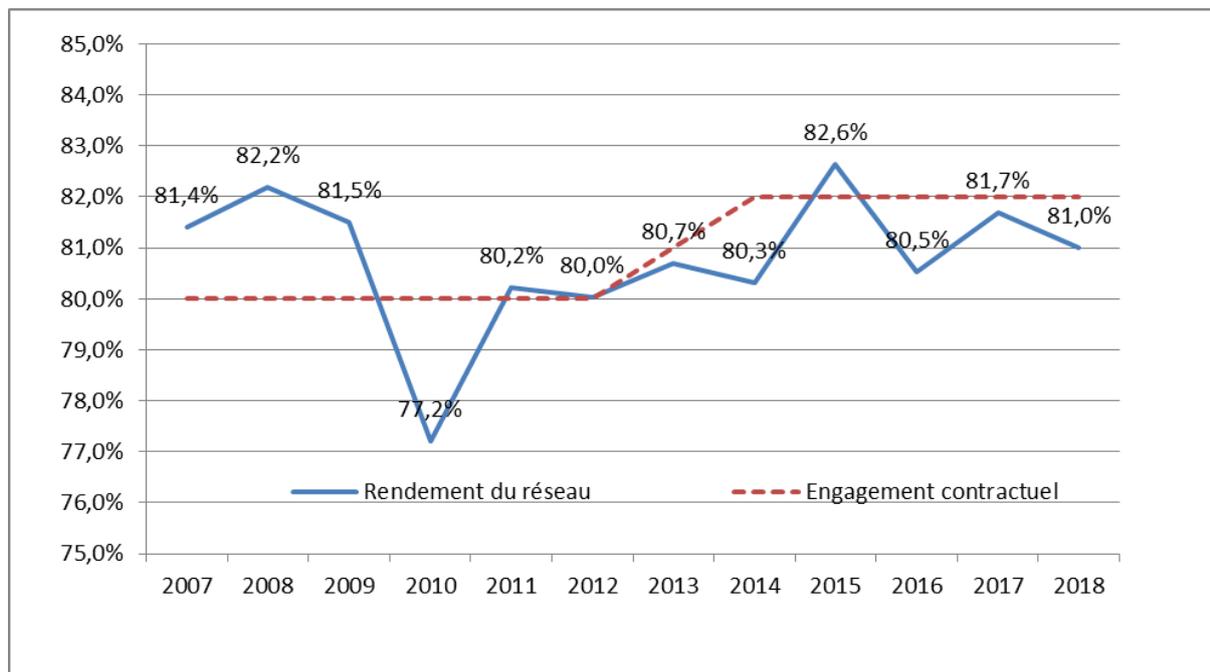
(sur l'année civile)

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Volumes produits	4 865 069	5 023 341	5 232 762	4,2%
Volumes importés	16	0	4	
Volumes exportés	581	1 404	2 884	105%
Volumes mis en distribution	4 864 504	5 021 937	5 229 871	4,1%
Volumes comptabilisés entre 2 relèves	3 865 438	4 049 661	4 170 689	3,0%
dont remise pour fuite	48 703	44 624	38 607	-13,5%
Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile	3 864 027	4 048 948	4 167 844	2,9%
Consommation sans comptage estimée	46 322	46 322	45 182	-2,5%
Volumes de service	7 400	7 400	22 738	207,3%
Volumes consommés autorisés	3 917 749	4 102 670	4 235 764	3,2%
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	18,5	19,4	20,0	3,1%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	4,7	4,6	5,0	9,0%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	4,5	4,3	4,7	8,0%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	80,5%	81,7%	81,0%	-0,9%

Le bilan hydraulique 2018 est le suivant :



Le rendement 2018 est supérieur à l'engagement fixé par le décret du 27 janvier 2012 (74,0%) mais est inférieur à l'engagement contractuel :



3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	157	160
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100%	99.4%

Un dépassement sur le paramètre fluor a été observé sur les réseaux de Tresses le 20 juin (1,6 mg/L pour une norme à 1,5 mg/L), mais n'a pas été confirmé lors de la contre-analyse du 27 juin.

Par ailleurs, plusieurs dépassements de la référence de qualité sur la température (25°C) ont été constatées lors de la période estivale ainsi qu'un dépassement sur le paramètre « turbidité ».

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Nombre de fuites réparées				
sur branchement	466	539	488	-9,5%
sur canalisation	60	65	68	4,6%
Recherches de fuites				
Linéaire contrôlé (km)	195,3	753,2	547,7	-27,3%

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 3 195 ml de canalisations en 2018.

Renouvellement des canalisations	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	8 908	2 624	2 009	1 887	3 418	81%
Cumul sur 5 ans (ml)	22 013	22 370	22 501	22 471	18 846	-16,1%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,77%	0,78%	0,78%	0,78%	0,65%	-16,2%

Par ailleurs, 229 compteurs ont été renouvelés par Suez en 2018, ainsi que 59 branchements.

3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- Des opérations de renouvellement de 3 418 ml de réseau : rue Moulière à Saint-Eulalie, rue Buffon et rond-point de la Somme à Bassens, rue Claude Taudin, chemin de Pelet et avenue du Roy à Ambarès, rue des Lauriers, impasse des Lauriers et avenue de Verdun à Montussan, chemin de Nice à Saint-Loubès, chemin de Bouchet à Pompignac, avenue de Peyrou et avenue du Périgord à Artigues
- Des travaux d'extension portant sur 329 ml de réseau, à Ambarès et à Artigues.
- Des travaux de remise à la côte des bouches à clés.
- La modification de coffrets de télégestion de la sectorisation

3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Nombre de branchements en plomb supprimés	108	107	13	-87,9%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	393	286	273	-4,5%
Pourcentage de branchement en plomb restant	1,50%	1,08%	1,01%	-6,1%

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Le Syndicat prévoit de poursuivre sa politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb.

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2018	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts	15	/15

Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts		
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Le plan des réseaux préciser la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
TOTAL	120	/120

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2018
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2018	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2019
Part Délégitaire			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	33,54 €	34,39 €
	compteurs ø 20 mm	79,33 €	81,53 €
	compteurs ø 30 mm	178,34 €	183,30 €
	compteurs ø 40 mm	246,94 €	246,94 €
	compteurs ø 60 mm	455,54 €	468,20 €
	compteurs ø 80 mm	683,30 €	702,29 €
	compteurs ø 100 mm	1 353,74 €	1 353,74 €
	compteurs ø 150 mm	2 699,67 €	2 774,71 €
	compteurs ø 200 mm	5 414,90 €	5 618,37 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 50 m3	0,5512 €	0,4608 €
	De 51 à 250 m3	0,5721 €	0,4785 €
	Au-delà de 250 m3	0,5832 €	0,4877 €
Part Collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	15,00 €	15,00 €
	compteurs ø 20 mm	20,00 €	20,00 €
	compteurs ø 30 mm	25,00 €	25,00 €
	compteurs ø 40 mm	35,00 €	35,00 €
	compteurs ø 60 mm	52,00 €	52,00 €
	compteurs ø 80 mm	65,00 €	65,00 €
	compteurs ø 100 mm	100,00 €	100,00 €
	compteurs ø 150 mm	125,00 €	125,00 €
	compteurs ø 200 mm	250,00 €	250,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 50 m3	0,3400 €	0,3400 €
	De 51 à 250 m3	0,4200 €	0,4200 €
	Au-delà de 250 m3	0,4800 €	0,4800 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)		0,1000 €	0,1101€
Redevance pollution (€/m3)		0,3200 €	0,3300€
TVA		5,50%	5,50%
Tarifs liés à l'application du règlement de service			
Frais d'accès au service sans déplacement		36,79 €	37,81 €
Frais d'accès au service avec déplacement		73,58 €	735,63 €

Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 16 novembre 2015 pour les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

4.2. La facture d'eau 120 m³

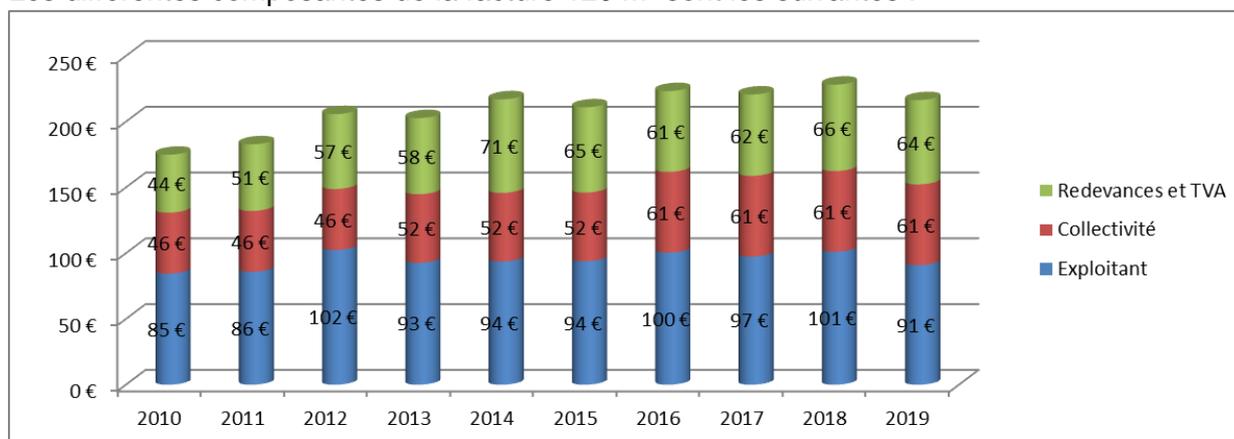
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	33,46 €	33,46 €	34,39 €	34,39 €	2,8%
Part de la Collectivité	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0,0%
Consommation					
Part du Déléataire					
- 0 à 50 m ³	0,5512 €	27,56 €	0,4608 €	23,04 €	-16,4%
- Au-delà de 50 m ³	0,5721 €	40,05 €	0,4785 €	33,50 €	-16,3%
Part de la Collectivité					
- 0 à 50 m ³	0,3400 €	17,00 €	0,3400 €	17,00 €	0,0%
- Au-delà de 50 m ³	0,4200 €	29,40 €	0,4200 €	29,40 €	0,0%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,1186 €	14,23 €	0,1101 €	13,21 €	-7,2%
Redevance de pollution	0,3300 €	39,60 €	0,3300 €	39,60 €	0,0%
Total HT		216,30 €		205,14 €	-5,2%
TVA à 5,50%		11,90 €		11,29 €	-5,2%
Total Eau potable TTC		228,19 €		216,43	-5,2%

Soit le m3	1,90 €	1,80 €	-5,2%
-------------------	---------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 216,43 € TTC au 1^{er} janvier 2019, en baisse de 5,2% par rapport au 1^{er} janvier 2018.

Cette évolution s'explique par une baisse de la part variable délégataire prévue dans le cadre de l'avenant 5 (l'année 2019 étant une année de prolongation du contrat) et renforcée par la baisse intervenue en 2019 du coefficient d'actualisation portant sur les volumes facturés.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



4.3. Les recettes du Déléguataire

Recettes	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Exploitation du service	3 439 270 €	3 306 610 €	3 664 881 €	10,8%
Travaux attribués à titre exclusif	317 210 €	452 561 €	540 306 €	19,4%
Produits accessoires	169 730 €	272 854 €	271 107 €	-0,6%
TOTAL	3 926 210 €	4 032 025 €	4 476 294 €	11,0%

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2016	2017	2018	Evolution
Ventes d'eau	1 763 392 €	2 089 927 €	2 077 784 €	-0,6%
Autres produits de gestion courante	54 780 €	49 595 €	74 842 €	50,9%
Produits exceptionnels et financiers	0 €	9 €	789 €	
Total	1 818 172 €	2 139 531 €	2 153 415 €	0,6%

4.4.2. Les travaux réalisés en 2018

Investissements réalisés en 2018	Montant total HT
Tranche 62 – Renouvellement de canalisations et de branchements	1 381 448
Marchés à bon de commande - Renouvellement et travaux divers	368 260
Divers	33 732
TOTAL	1 783 440 €

Ces travaux ont fait l'objet de 37 928 € de subventions, le complément étant financé par le budget du Syndicat.

4.4.3. Etat de la dette du service

	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	7 170 759 €	6 762 613 €	6 344 003 €
Montant remboursé durant l'exercice	685 428 €	695 332 €	688 456 €
- dont en capital	301 215 €	287 186 €	269 846 €
- dont en intérêts	384 213 €	408 146 €	418 610 €

4.4.4. Amortissements réalisés en 2018

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	970 246 €
Bâtiments	135 200 €
Matériels et divers	21 152 €
- Subventions	- 153 040 €
TOTAL	973 558 €

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	65 128	66 680	68 209	 +2,3%
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	1,84 €	1,90 €	1,80 €	 -5,2%

5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%		
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	99,4%	98,8%	99,4%	 +0,6%	 1 non-conformité en 2018 sur le paramètre fluor
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	120/120		 Cf. détail au paragraphe 3.10

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	80,5%	81,7%	81,0%	 -0,9%	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,7 m3/j/km	4,6 m3/j/km	5,0 m3/j/km	 +9,1%	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,5 m3/j/km	4,3 m3/j/km	4,7 m3/j/km	 +8,0%	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,78%	0,78%	0,65%	 -16,2%	
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%		
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0029 €/m3	0,0030 €/m3	0,0029 €/m3		 5963 € d'abandon de créances du Déléguataire (84 demandes reçues) + 6298 € de versement au FSL par la Collectivité
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés	2,52 u / 1000 abonnés	2,32 u / 1000 abonnés	1,98 u / 1000 abonnés	 -14,7%	

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)					
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100%	100%	100%		
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	5,6 ans	4,2 ans	3,9 ans	 -7,3%	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	ND	1,68%	1,83%	 +8,9%	
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	24,5 réclamations /1000 abonnés	9,65 réclamations /1000 abonnés	9,93 réclamations /1000 abonnés		

**ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau
Adour Garonne**

ANNEXE 2 : Projet ASTUCES - Accompagnement Sociétal et Technique des Usagers à la réduction des Consommations d'Eau des usagers du SIAO

Le projet ASTUCES vise à réduire la consommation d'eau sur le territoire du SIAO. Les objectifs généraux sont les suivants :



Les objectifs généraux sont les suivants :

- Accroître les connaissances sur les usagers, les habitudes et les facteurs qui influent sur la consommation (construction de profils)
- Porter cette connaissance aux usagers de façon pertinente et performative ainsi que des connaissances sur les enjeux locaux de l'eau
- Designer des solutions adaptées aux profils d'usagers afin qu'ils s'engagent dans une réduction des consommations
- Mettre à disposition et accompagner ces solutions, au niveau individuel et territorial
- Evaluer l'acceptabilité et l'efficacité des actions mises en œuvre

Ci-dessous les étapes du projet et leur avancement :

